

## 12 Prélèvements obligatoires

**E**n 2017, le taux de prélèvements obligatoires augmente à 45,3 % (+ 0,7 point par rapport à 2016) sous l'effet de plusieurs facteurs distincts.

Tout d'abord, le niveau des recettes fiscales progresse spontanément (+ 4,0 %) beaucoup plus rapidement que le PIB en valeur (+ 2,8 %), en lien avec l'amélioration de la conjoncture économique qui a permis des encaissements particulièrement dynamiques de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de l'impôt sur les sociétés (IS). Par ailleurs, la surtaxe exceptionnelle d'IS, adoptée en loi de finances rectificative 2017 pour compenser l'invalidation par le Conseil constitutionnel de la contribution de 3 % sur les dividendes distribués, augmente de manière temporaire les prélèvements obligatoires de 4,9 Md€.

Les autres mesures nouvelles jouent à la baisse sur les prélèvements obligatoires à hauteur de 1,3 Md€. En effet, la réduction d'impôt sur le revenu de 20 % en fonction du revenu fiscal de référence diminue les prélèvements obligatoires de 1,1 Md€, de même que l'arrivée en restitution des créances de 2013 au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) qui réduit le montant des prélèvements obligatoires en 2017 de 2,3 Md€. À l'inverse, la fiscalité écologique, marquée en 2017 par la hausse de la composante carbone de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), augmente les prélèvements obligatoires de 1,6 Md€.

Par ailleurs, dans le cadre du changement de base 2014, la redevance audiovisuelle, déjà acquittée par les contribuables, est reclassée en prélèvements obligatoires sur l'ensemble

de la période couverte par les comptes (pour un montant de 3,3 Md€ en 2017).

L'évolution globale du taux de prélèvements obligatoires recouvre des tendances différentes selon les sous-secteurs des administrations publiques.

Le taux de prélèvements obligatoires de l'État atteint 14,2 points de PIB, en hausse de 0,5 point par rapport à 2016. La conjugaison de l'évolution spontanée des recettes, portées par l'IS et la TVA, avec l'impact des mesures nouvelles – notamment de la surtaxe d'IS – expliquent cette hausse.

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques locales est en hausse de 0,1 point par rapport à 2016, à 6,2 points de PIB. Cette hausse s'explique par la contribution des mesures nouvelles – notamment la hausse des taux d'imposition des impôts directs locaux – et par l'évolution spontanée principalement portée par le dynamisme des droits de mutation à titre onéreux, dans un contexte de forte croissance du nombre de transactions sur le marché immobilier.

Le taux de prélèvements obligatoires des administrations de sécurité sociale augmente de 0,1 point en 2017, à 24,1 points de PIB. Cette augmentation s'explique par le dynamisme de la masse salariale qui conduit les recettes à croître plus rapidement que le PIB.

Par ailleurs, le taux de prélèvements obligatoires à destination des institutions de l'Union européenne, de 0,1 % du PIB jusqu'en 2015, atteint 0,2 % du PIB en 2016 et 2017 sous l'effet des contributions versées par les établissements bancaires français pour abonder le Fonds de résolution unique (FRU). ■

# Prélèvements obligatoires 12

## 1. Prélèvements obligatoires des administrations publiques

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Impôts et cotisations sociales effectives après transferts<sup>1,2</sup> (en milliards d'euros)</b>					
Administrations publiques centrales	315,6	310,2	313,8	318,8	339,1
<i>dont État</i>	298,6	292,5	294,2	305,6	324,9
Administrations publiques locales	124,9	127,9	133,1	137,8	142,7
Administrations de sécurité sociale	507,9	522,1	528,4	534,4	552,1
<i>dont cotisations sociales</i>	345,4	354,6	358,4	363,1	376,2
Institutions de l'Union européenne	2,1	2,1	3,1	3,6	4,1
<b>Ensemble</b>	<b>950,5</b>	<b>962,2</b>	<b>978,4</b>	<b>994,7</b>	<b>1 038,0</b>
<b>Impôts et cotisations sociales effectives après transferts<sup>1,2</sup> (en % du PIB)</b>					
Administrations publiques centrales	14,9	14,4	14,3	14,3	14,8
<i>dont État</i>	14,1	13,6	13,4	13,7	14,2
Administrations publiques locales	5,9	6,0	6,1	6,2	6,2
Administrations de sécurité sociale	24,0	24,3	24,0	24,0	24,1
<i>dont cotisations sociales</i>	16,3	16,5	16,3	16,3	16,4
Institutions de l'Union européenne	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
<b>Ensemble</b>	<b>44,9</b>	<b>44,8</b>	<b>44,5</b>	<b>44,6</b>	<b>45,3</b>

1. Les prélèvements obligatoires sont calculés nets des crédits d'impôts.

2. Les transferts comportent, d'une part, les transferts de recettes fiscales entre administrations publiques (par exemple de l'État aux collectivités locales), d'autre part, les impôts et cotisations dus non recouvrables. En comptabilité nationale, les impôts et cotisations sont enregistrés pour leur montant dû, et l'écart avec le montant effectivement payé est compté en transfert en capital. Dans ce tableau, les prélèvements obligatoires sont calculés nets des impôts et cotisations non recouvrables.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

## 2. Comparaison internationale de 2000 à 2016

	en % du PIB								
	2000			2015			2016		
	Taux de PO <sup>1</sup>	Impôts	Cotisations sociales	Taux de PO <sup>1</sup>	Impôts	Cotisations sociales	Taux de PO <sup>1</sup>	Impôts	Cotisations sociales
<b>France</b>	<b>43,1</b>	<b>27,6</b>	<b>15,5</b>	<b>45,6</b>	<b>28,7</b>	<b>16,8</b>	<b>45,8</b>	<b>28,9</b>	<b>16,8</b>
Allemagne	36,2	22,1	14,1	37,1	23,1	14,0	37,6	23,5	14,1
Royaume-Uni	33,2	27,6	5,6	32,5	26,4	6,1	33,2	26,9	6,3
Suède	49,0	36,1	12,9	43,3	33,6	9,7	44,1	34,1	10,0
États-Unis	28,2	21,6	6,6	26,2	20,0	6,2	26,0	19,8	6,2
Japon	25,8	16,7	9,1	30,7	18,6	12,1	...	...	...

1. PO : prélèvements obligatoires.

Note : le périmètre des prélèvements obligatoires retenu par l'OCDE diffère légèrement de celui retenu par la France. Ainsi, contrairement à la France, l'OCDE comptabilise par exemple en prélèvements obligatoires la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les chiffres présentés sont donc différents de ceux de la figure 1.

Source : OCDE.